

LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2024



Introduction

Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques, les missions prioritaires de l'enseignement et les actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69, §2, les différentes catégories de membres du conseil de participation pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Décret « Missions » Art.67 du 24 juillet 1997

Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

Des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs

Des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études.

Des décrets (Déclaration du 8 mai 1963, Décret « Missions » de 1997, Décret neutralité de 1994, décret du 17 décembre 2003...)

Du projet du Pacte d'Excellence

De l'environnement social, culturel et économique de l'école

De l'évolution sociétale.

De l'environnement naturel, du quartier, de la ville dans lesquels l'école est implantée

En tant qu'établissement d'enseignement secondaire ordinaire, le projet d'établissement fixe les choix pédagogiques et les actions prioritaires mises en œuvre **pour favoriser l'intégration des élèves et les besoins spécifiques de l'école.**

Le projet d'établissement de notre école en construction a été élaboré par toute l'équipe éducative de manière coopérative. Il est amené à grandir de la même manière que l'établissement.

Ce projet unit les familles, les élèves et l'école durant toute la scolarité des étudiants au sein de l'établissement. En inscrivant leur enfant dans l'école, les parents en acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis dans son projet.

Comme le prévoit le décret « Missions », l'avis critique des élèves, parents et autres partenaires de l'école sera toujours pris en compte. Le conseil de participation débatera en effet du projet d'établissement afin de le voir grandir.

L'entrée dans notre école impliquera de la part de chacun, équipe éducative, parents et élèves, l'adhésion au projet d'établissement, disponibilité et investissement personnel.

L'équipe pédagogique de l'établissement aura le souci d'amener les élèves à la maîtrise des compétences telles que définies dans les référentiels des compétences terminales et des savoirs requis de la Fédération Wallonie Bruxelles.

L'école fait partie de la FELSI (Fédération des Écoles Libres Subventionnées Indépendantes).

PRINCIPES PEDAGOGIQUES DE BASE ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Nos priorités

L'autonomie

C'est la capacité d'acquérir et de développer ses propres méthodes de travail, de s'autocritiquer en sachant tirer profit de ses erreurs, de gérer ses acquis et les difficultés inhérentes à

l'apprentissage. C'est aussi la capacité d'acquérir et d'intérioriser des connaissances et de les mobiliser de façon adéquate dans une situation nouvelle.

Par l'autonomie, nos élèves apprennent à se connaître, à exploiter leurs forces et à surmonter leurs faiblesses.

Pour développer cette autonomie, les élèves seront mis en situation de travail autonome, plusieurs heures par semaine. Ils apprendront, durant ces heures à réaliser des tâches en s'appropriant les outils et les ressources. Ils auront pour repère et soutien, un enseignant qui les accompagnera durant ces heures.

L'autonomie s'acquière également via le projet. C'est dans ce cadre que l'école propose aux élèves un cours de « Projet personnel » permettant à chacun de se dépasser, de se consacrer à quelque chose de différent, et de se mettre en projet dans ce cadre. L'élève déterminera et construira seul son projet, accompagné par un enseignant qui sert de repère en cas de question, doute ou besoin.

La coopération

C'est la capacité de construire et de partager des savoirs, des compétences et des expériences dans tous les domaines avec les autres et de pouvoir retirer du plaisir de ces échanges.

Au sein de notre école, la coopération se met en pratique de diverses façons, par la mise en place des Conseils de coopération et Conseils d'école, par la représentation des élèves au sein de notre Conseil de participation, par le projet personnel où chacun peut aider l'autre, par le travail en autonomie où des formes de tutorat peuvent voir le jour, par l'encouragement de chacun à se dépasser et à soutenir les autres, en mobilisant ses forces et ses compétences.

L'authenticité et l'épanouissement personnel global

C'est la capacité d'être « soi » dans toutes ses facettes intellectuelle, physique, manuelle, artistique et sociale avec ses forces, ses limites et ses choix.

C'est aussi la capacité de rechercher un développement optimal et équilibré de ses potentialités dans une optique et une volonté de progrès, la capacité de se remettre en question par une autoévaluation permanente.

L'esprit critique

C'est la capacité de chercher, comparer, réfuter, se poser des questions, discuter, trouver en soi et avec les autres sa propre vérité.

L'esprit d'initiative et de créativité

C'est la capacité de se lancer dans une nouvelle aventure, de se baser sur des savoirs et des techniques, de se les réapproprier et de les mettre au service de son imagination et de ses projets personnels.

C'est la capacité de chercher, comparer, réfuter, se poser des questions, discuter, trouver en soi et avec les autres sa propre vérité.

Au sein du Conseil de coopération, chaque élève a la possibilité d'échanger avec les autres et d'avancer au sein du groupe par l'échange et l'écoute. Chacun est encouragé à donner son avis mais aussi à écouter et se remettre en question si besoin est.

L'école encourage l'élève à s'exprimer afin de construire tous ensemble les savoirs et les expériences. Nous nous nourrissons tous les uns des autres et apprenons à vivre et à grandir ensemble.

C'est également la capacité de s'investir et de s'engager dans une tâche avec rigueur et autodiscipline, en reconnaissant ses limites personnelles et les exigences des règles et des codes. C'est aussi la capacité de prendre des initiatives pour remédier tant aux difficultés personnelles que collectives, et ce en respectant la liberté des autres.

La liberté responsable

C'est la capacité de s'investir et de s'engager dans une tâche avec rigueur et autodiscipline, en reconnaissant ses limites personnelles et les exigences des règles et des codes. C'est aussi la capacité de prendre des initiatives pour remédier tant aux difficultés personnelles que collectives, et ce en respectant la liberté des autres.

Le respect des autres

C'est la capacité de considérer tout le monde (direction, personnel, animateurs, élèves, parents, intervenants extérieurs...) de manière égalitaire, de rester à l'écoute des idées opposées et de la différence, de prendre conscience de la spécificité de chacun et de l'accepter.

L'égalité entre tous les élèves

C'est la capacité de permettre à chacun d'avoir les mêmes chances face au travail et à l'entraide. Cela se concrétise par une absence de travail à domicile (sauf cas exceptionnel) et une gratuité aussi forte que possible au sein de notre école

Le respect de la nature

C'est la capacité de prendre conscience de son impact écologique, des conséquences de ses actions sur l'environnement et de tenter de réduire cette empreinte.

Le sens social

C'est la capacité d'être attentif aux autres, de se sentir concerné par les problèmes de société, de manifester sa solidarité et d'établir des communications positives et constructives avec autrui.

Le sens démocratique

C'est la capacité de prendre part à des processus de décisions démocratiques.

Devenir un citoyen et un acteur

C'est la capacité de prendre part à des processus de décisions démocratiques, à échanger et à participer.

NOS SPECIFICITES

L'Ecole Plurielle, humanités coopératives propose une pédagogie avec ses propres spécificités.

C'est une pédagogie basée sur les principes proposés par Célestin Freinet où chaque adolescent est considéré dans sa globalité et où chacun est acteur de sa vie scolaire.

On y propose un apprentissage qui se développe à partir de la curiosité des élèves ou de situations réelles afin de donner du sens aux apprentissages.

On y trouve un climat dans lequel prime quotidiennement le souci d'humanité et de dialogue.

C'est une organisation basée sur des structures participatives qui s'imbriquent les unes dans les autres.

Les projets qui y sont développés animent l'école et les apprentissages.

Vous y découvrirez un travail coordonné par une équipe pédagogique motivée, volontaire et formée plus particulièrement aux pratiques de la pédagogie Freinet. Les enseignants sont en formations continues.

Vous côtoierez un apprentissage offert de manière collective, direction, animateurs, élèves, parents. Nous privilégions l'implication, la négociation, le dialogue, la recherche, la remise en question et le perfectionnement.

L'acquisition se réalise de manière progressive par l'autonomie, sous le regard positif et constructif de l'équipe pédagogique.

Notre école se veut une école en prise directe avec les réalités de la vie culturelle, sociale, politique... et donc ouverte sur le monde

Spécificité du respect du rythme de chacun et du jeune :

L'horaire de l'école se construit sur un horaire en P45/P90. Cela nous permet au jeune d'avoir le temps de se plonger dans une activité sans être immédiatement interrompu. Cela évite également de demander au cerveau de nos élèves de passer trop rapidement d'une matière à une autre et facilite donc l'acquisition et l'ancrage des apprentissages.

L'ECOLE ET SON ENVIRONNEMENT

Des visites du quartier et des différentes villes de Belgique sont organisées régulièrement. Ces visites permettent notamment d'aborder des notions propres à plusieurs disciplines, comme par exemple l'analyse du relief en histoire-géographie ou de la symétrie en mathématiques.

Des excursions plus lointaines peuvent être organisées comme par exemple dans les villes flamandes d'Anvers et de Gand.

Tous les projets sont entièrement pris en charge par les élèves et organisés par eux jusqu'à son aboutissement avant de recevoir l'aval de la direction quant aux normes de sécurité et aux respects de la législation.

L'ACCUEIL DES PERSONNES RESSOURCES EXTERIEURES

L'école accueille différents intervenants extérieurs durant l'année. Ces interventions sont un moyen de rencontrer les acteurs de l'environnement économique, social et culturel de l'école.

Les rencontres peuvent prendre des formes diverses mais sont toujours liées à une discipline et sont au service des apprentissages.

LA SEMAINE DECLOISONNEE ET L'ACCUEIL DES 1ERES SECONDAIRES

La première semaine de cours est une rencontre avec tous les élèves de l'établissement et est une rencontre avec la vie de notre école et sa pédagogie. C'est une semaine d'échange avec tous les acteurs de l'établissement. Le premier jour est consacré exclusivement aux élèves de première et permet un adoucissement du passage primaires/secondaires.

LES AIDES EXTERIEURES EN DEHORS DES HEURES DE COURS – LES REMEDIATIONS

Plusieurs périodes par semaine sont offerts aux élèves en dehors des heures de cours. Ils sont mis à leur disposition afin d'y trouver du dépassement ou une remise à niveau.

LE COURS D'EDUCATION PHYSIQUE

Une attention particulière est portée sur le cours d'éducation physique. Pour qu'un enfant soit épanoui socialement et intellectuellement, il faut qu'il soit en bonne santé physique. Afin de favoriser ce bien-être physique, il est important que l'ensemble du corps ainsi que les différents

sens soient développés harmonieusement. Le cours d'éducation physique vise à travailler ces éléments chez les jeunes adolescents qui constatent chaque jour les changements physiques dus à la puberté. L'activité sportive aide, dans la majorité des cas, à accepter et à mieux vivre ces transformations corporelles qui peuvent ne pas être toujours faciles à assumer. Ce cours a une influence sur la condition physique, la confiance en soi, la maîtrise de son corps, l'entraide et la cohésion dans un groupe, le respect des règles et de l'autorité représentée par un arbitre, fonction d'ailleurs très souvent assumée par un élève. Lors du cours d'éducation physique, il est attendu de chaque élève une implication personnelle, un dépassement de soi et un progrès dans la capacité à participer aux différentes activités.

La pratique de l'éducation physique vise à permettre aux élèves de s'épanouir en tant qu'adolescent, de s'émanciper, d'apprendre à se dépasser, à perdre (mais aussi à gagner), et surtout à être fair-play, de s'intégrer dans un groupe ou dans une équipe

LA RESPONSABILITE

Le jeune est amené progressivement à prendre en charge son travail, accompagné par les adultes. L'objectif est qu'il devienne autonome, se confronte à ses difficultés.

Initiative : possibilité donnée à l'élève d'oser entreprendre individuellement et/ou en groupe des démarches originales.

Plan de travail : programme de travail individuel établi par l'élève en collaboration avec l'animateur et évalué par les deux parties.

Travail autonome : permet à chaque élève de progresser individuellement en accord avec son plan de travail.

L'ENTRAIDE

L'entraide est une valeur centrale de notre école dans le cadre du travail et de la gestion de l'école aussi bien au sein de l'équipe que dans les classes.

Elle permet de développer la coopération entre élèves aussi d'âges différents, afin de favoriser certaines formes simples d'enseignement mutuel et de créer des relations interpersonnelles positives.

Le travail de groupe permet à chacun de développer la coopération et la solidarité tout en menant à bien un projet.

LES DIFFERENTS ACTEURS

L'équipe éducative : c'est l'ensemble des adultes en charge de l'éducation et de l'enseignement au sein de l'école. Elle se veut positive, investie, aimante et aidante.

Les délégués : ce sont les porte-parole et rapporteurs auprès d'un groupe.

Les titulaires : ce sont les enseignants responsable d'un même groupe-classe

Les personnes ressources : personnes extérieures de référence. Ces interventions sont un moyen de rencontrer les acteurs de l'environnement économique, social et culturel de l'école.

Les rencontres peuvent prendre des formes diverses mais sont toujours liées à une discipline et sont au service des apprentissages

METHODES PEDAGOGIQUES

Nous avons à cœur de nous inscrire dans la pédagogie initiée par Célestin Freinet méthode naturelle qui permet à l'élève, à partir d'une situation concrète, de construire ses apprentissages par déduction et construction d'hypothèses, de tâtonner et de progresser à son rythme.

Continuité : cohérence pédagogique et organisationnelle tout au long du parcours scolaire.

Différenciation : sans transiger sur le choix des objectifs maintenus et équivalents pour tous, affecter des moyens différents appropriés aux besoins de chaque élève.

Décloisonnement : projet interdisciplinaire impliquant plusieurs enseignants.

Interdisciplinarité : projets menés dans le cadre de différentes matières

Tâtonnement : démarche expérimentale naturelle et universelle de découverte et d'expression basée sur l'essai et l'erreur pour construire ses apprentissages, ses propres méthodes de travail et de recherche.

LIEU ET MOMENTS DE TRAVAIL

Pour mettre en œuvre notre pédagogie, nous utilisons des moments et des lieux de travail particuliers au sein des cours.

Liste non-exhaustive des outils de travail en plus des infrastructures classiques :

Lieux

La bibliothèque : elle est amenée à être gérés en collaboration avec les élèves.

Moments

Ateliers : période d'activité regroupant des élèves d'âges différents.

Temps de partage : sur inscription libre, l'élève présente à la classe un travail dont il est fier. La classe pourra réagir à ce travail pour encourager l'élève et l'aider à trouver des améliorations. L'enseignant pourra utiliser ce travail pour enrichir la culture de classe et initier de nouveaux apprentissages.

Recherches / exposés / présentations : selon les méthodes propres à la discipline, se poser des questions et y répondre en suivant une démarche scientifique

Sorties : participation à des évènements et/ou organisation de manifestations dans et hors de l'école.

Expression libre : liberté donnée et encouragée de s'exprimer véritablement par l'écriture mais aussi par l'expression artistique et corporelle.

DEMOCRATIE

La démocratie est fort représentée dans notre école. Des lieux et des temps sont institués pour prendre des décisions à tous les niveaux. La parole est donnée à chacun et chacun peut être représentant et représenté. Le but étant de former de futurs citoyens capables d'agir dans la société. En accord avec le Décret « Missions », l'école a pour principale mission de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ». Pour ce faire, l'école met en place un système participatif où tous les acteurs de l'école (élèves, enseignants, éducateurs...) construisent ensemble un projet citoyen.

Pour comprendre l'importance des règles au sein d'une école, la difficulté à les faire respecter et la complexité de l'organisation d'un projet citoyen, il est nécessaire qu'elles émanent principalement des élèves eux-mêmes. De cette manière, les élèves se sentent citoyens actifs, visualisent le fonctionnement de leur école et, par extension, d'une société démocratique.

Il est essentiel que tous les acteurs de l'école soient au cœur de l'apprentissage de la citoyenneté qui se pratique et se renouvelle en permanence.

Assemblée générale : groupe élu ayant le pouvoir de modifier les statuts, de nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver les budgets et les comptes annuels, d'élaborer le règlement d'ordre intérieur, etc.

Commission : groupe de réflexion et de décision assurant le bon fonctionnement de l'école. Les statuts prévoient trois commissions : Freinet, Inclusion et Bâtiment

Réunions d'équipe : réunion regroupant les animateurs et intervenants pédagogiques pour assurer une continuité, une cohérence et une logique éducative, pour prendre des décisions, pour échanger sur le fonctionnement d'un groupe et la place de chacun.

Groupes de travail : des groupes de travail sont mis sur pied pour traiter des sujets précis relatifs à des missions déterminées par l'équipe. Ils soumettent leur réflexion à l'équipe afin d'orienter les décisions à prendre.

Conseil d'Administration : pouvoir organisateur de l'école.

Conseil de coopération : réunion des élèves d'une même classe et du titulaire pour assurer le bon fonctionnement du groupe et décider des projets.

Conseil d'école : réunion des délégués élus par chaque classe, des animateurs et de la direction. Concerne les élèves de toute l'école dans le but d'assurer son bon fonctionnement.

Conseil de participation : en conformité avec le code de l'enseignement, ce conseil débattrait du projet d'établissement et remettrait des avis notamment sur le rapport d'activités.

EVALUATION

Etat des lieux dans l'évolution des apprentissages d'un élève par rapport à des objectifs définis pour lui permettre de se situer, de remédier à ses lacunes et de progresser.

Autoévaluation : état des lieux autonome pour apprendre à l'élève à repérer lui-même ses points forts et ses points faibles et savoir où il en est.

Formative : analyse commentée des points forts et des points faibles de chacun pour envisager les remédiations nécessaires.

Certificative : évaluation portant sur les compétences à certifier et les savoirs requis au terme d'un degré.

Le notes et points : évaluation globale régulière portant sur l'ensemble de l'évolution de l'élève, de ses compétences et de ses acquis

VIE EN COMMUNAUTE

Dans notre école, nous donnons une place importante au Vivre Ensemble. Pendant les temps scolaires, les relations font l'objet d'attentions particulières.

Une relation de confiance, le respect mutuel, la recherche du bien-être et de la sérénité sont nos objectifs.

Il existe chez nous des **services**. Ce sont des prises en charge d'une responsabilité temporaire par les élèves pour organiser le bon fonctionnement du groupe-classe et/ou de l'école.

INCLUSION ET INTEGRATION

Dans le cadre du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, il va exister une collaboration avec les écoles d'enseignement spécialisé partenaires afin de mettre en place des adaptations et des outils pour des élèves aux besoins spécifiques.

Nous mettons un point d'honneur à apporter à tout un chacun les aménagements raisonnables dont il a besoin. Un enseignant à en charge ce travail de manière hebdomadaire.

Aménagements raisonnables

L'école s'engage à mettre en place des aménagements d'ordre matériel, pédagogique et/ou organisationnel afin d'accueillir un élève présentant des difficultés, en accord avec le concept de l'inclusion scolaire qui « vise à permettre à un élève à besoins spécifiques de poursuivre sa scolarité dans l'enseignement ordinaire ». Notons qu'il s'agit « d'une démarche d'accueil adaptée aux difficultés de l'élève et non à la création d'un milieu scolaire qui lui est spécifique ».

De ce fait, les troubles de l'apprentissage (mieux connus du grand public) sont de plus en plus diagnostiqués, ce qui nécessite des agencements spécifiques pour offrir aux élèves une chance équitable.

Concrètement, l'école travaille sur des aménagements dits raisonnables tels que la présentation des cours et examens (taille et type de police d'écriture, espace dans le texte, types de questions, résumé imprimé du cours, temps de réponse aux interrogations...) ainsi que sur des logiciels sur tablettes pour faciliter et améliorer la compréhension de la matière et le confort de travail de l'élève.

Parce que nous avons conscience que chaque élève est unique, l'école cherche l'épanouissement pour chacun selon ses singularités sans préjugés, dans les codes de la bienséance et du respect d'autrui.

Intégration scolaire

L'intégration scolaire quant à elle concerne les étudiants de l'enseignement spécialisé souhaitant intégrer un établissement de l'enseignement secondaire ordinaire ou de formation par alternance.

L'objectif de l'enseignement en intégration, en plus de répondre aux besoins particuliers de ces élèves, est de promouvoir leur formation au sein de l'établissement de leur choix en accord avec les parents, l'école de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement ordinaire.

Le projet d'intégration dans l'enseignement ordinaire est un projet qui doit être propre à chaque élève. C'est pourquoi il existe quatre types d'intégration :

L'intégration permanente totale : tous les cours toute l'année ;

L'intégration permanente partielle : certains cours toute l'année ;

L'intégration temporaire totale : tous les cours une partie de l'année ;

L'intégration temporaire partielle : certains cours une partie de l'année.

Cette évolution de l'école permet une valorisation des différences qui représente également une éducation à la tolérance et à la solidarité pour tous.

COMMUNICATION

Le journal de l'école :

C'est le journal de liaison entre les différents acteurs de l'école : parents, équipe, CA, élèves. Il a une parution mensuelle et relate la vie de notre école.

Exposition : présentation des travaux des élèves

Agora : rassemblement d'élèves qui assistent à des communications sur la vie en communauté et à des présentations.

Tutoiement : mode de communication égalitaire favorisé dans l'école sans connotation irrespectueuse.

Journal de classe : le journal de classe est un document administratif officiel reprenant les matières vues et travaux demandés. Le journal de classe est également un moyen privilégié pour les échanges entre l'école et les parents.

B-School : C'est une nouvelle plateforme qui permet une liaison entre l'école et la maison.

Site de l'école page Instagram et page Facebook

Il existe une page Facebook, une page Instagram et un site internet qui sont mis à jour très régulièrement.

La création des règles de vie :

La possibilité est toujours donnée aux élèves de créer ou de modifier une règle de la vie dans l'école. Pour ce faire, il doit procéder de la manière suivante :

Il doit en parler pendant les réunions coopératives de sa classe. Il y soumet son envie, son problème, sa solution.

L'information remonte à la réunion coopérative d'école. Les représentants des classes prennent ensemble la décision.

Ensuite, il y a une discussion entre les professeurs lors des réunions d'équipe.

Les titulaires communiquent les différentes modifications/ajouts de règle(s) lors de la réunion coopérative.

La décision entre en vigueur le lundi suivant.

REGLES ET SANCTIONS

L'école est avant tout un lieu de travail et d'apprentissage collectif. La vie en commun y impose des contraintes que l'enfant est invité à accepter au nom du respect de soi et du respect des autres.

Les relations entre enfants et adultes sont prioritairement basées sur la confiance et le respect mutuel.

De la prise de conscience de la nécessité de règles découle le principe d'autodiscipline.

La règle doit être connue de tous. Un règlement d'ordre intérieur est remis à chacun en début d'année ; il constitue un cadre dans lequel l'élève évolue et qui lui permet d'agir avec bon sens, contrôle de soi et altruisme.

Une règle peut être proposée ou remise en question par les élèves, dans le cadre d'une discussion collective argumentée, sans qu'il soit question de transiger sur les principes éducatifs fondamentaux de l'école.

Il arrive inévitablement que certaines règles ne soient pas respectées. Tout manquement au règlement sera interprété dans le contexte général de l'attitude de l'élève dans l'école et pourra être suivi d'une sanction. Celle-ci sera discutée avec le professeur titulaire, l'éducateur et/ou la direction, voire dans des cas plus exceptionnels en conseil de guidance.

La réparation d'un préjudice commis (lorsque c'est possible) et le maintien des exigences de la vie en commun seront toujours privilégiés lors du choix d'une sanction : tâches d'intérêt collectif, suspension d'autorisation de sortie, exclusion temporaire

Lorsqu'un élève transgresse les règles de l'école et qu'aucune réparation ne s'avère concluante, les parents seront informés et nous trouverons des solutions ensemble.

Certaines règles de base sont fixées dans le R.O.I. (règlement d'ordre intérieur), d'autres sont établies en concertation avec les élèves.

Contrat : outil d'engagement personnel ou collectif visant le respect des règles de l'école.

Réparation : la réparation d'un préjudice commis est toujours prioritaire à la sanction et en lien avec la transgression.

Les sanctions en cas de non-respect des règles de vie

L'avertissement oral

Durant la récré, après plusieurs remarques, une sanction immédiate pourrait être prise par l'éducateur (en fonction de la situation et dans le respect de la communication non violente.

L'éducateur a le droit de prendre une décision immédiate (sans passer par l'équipe) si le problème s'avère plus grave. Il en avertit le titulaire et la direction.

Note dans le JDC

Dans le respect de la communication non violente et de manière constructive.

Le travail d'autoréflexion

L'avertissement aux parents

Le contrat d'objectif + avertissement aux parents de ce contrat

Concertation restauratrice du groupe : avec le groupe-classe qui aborde d'abord les aspects positifs pour en arriver à exprimer les problèmes

Chaque problème est traité au cas par cas, le but n'étant pas de punir. L'équipe pédagogique gèrera chaque problème de manière individuelle et adaptera ses solutions pour que cela reste bénéfique pour l'élève mais aussi pour le groupe classe. Faisons-en sorte que la vie dans notre école soit agréable pour tout le monde.

LE SUIVI DES ELEVES EN DIFFICULTE (CPMS – PSE)

L'école travaille en étroite collaboration avec le CPMS de Wavre qui apporte son soutien à l'équipe éducative, en particulier pour des questions d'évaluation, d'orientation scolaire, de suivi si besoin est.

Proche de l'institution scolaire, mais situé hors de ses murs, le centre PMS fait bénéficier les partenaires de l'école d'un éclairage et d'une mise à distance souvent profitables. Le CPMS participe également aux Conseils de Guidance, et peut aussi convoquer l'élève et/ou les parents.

Le CPMS a une permanence dans l'établissement 1 fois par semaine. Les élèves peuvent demander des rendez-vous librement et en toute confidentialité.

L'équipe du PSE de Braine l'Alleud quant à elle intervient dans tout ce qui concerne la santé des élèves. Visite médicale en 2ème et 4ème année, conseils et prévention

L'équipe s'investit également dans plusieurs autres projets sur demande de l'école.

FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL EDUCATIF

Des sessions de formation sont organisées et proposées aux enseignants dans un souci de perfectionnement constant de notre équipe éducative et pédagogique. Les professeurs peuvent également proposer de suivre des formations pertinentes à leur fonction.

Fabienne TASC0

direction@ecoleplurielle.be